

## **Le cadre réglementaire du rapport d'orientation budgétaire depuis la Loi NOTRE**

### **1. INTRODUCTION**

Depuis la loi « Administration Territoriale de la République » (ATR) du 6 février 1992, la tenue d'un Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) s'impose aux collectivités dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif. Notre séance d'examen et de vote du budget primitif pour 2026 étant prévue le 11 décembre prochain, il convient donc de débattre des orientations budgétaires à la présente séance.

Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) est une étape importante dans le cycle budgétaire annuel des collectivités territoriales et de leurs établissements publics.

Il constitue la 1<sup>ère</sup> étape du cycle budgétaire et permet à l'assemblée délibérante d'être informée sur la situation financière, la stratégie financière et d'en débattre.

### **2. LES OBLIGATIONS LEGALES DU ROB**

La loi NOTRE, promulguée le 7 août 2015, a modifié les modalités de présentation du Débat d'Orientation Budgétaire.

L'application de la Loi, conformément à l'article L. 2312-1 du code général des collectivités territoriales, implique désormais :

- ✓ La présentation obligatoire d'un Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB). Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport doit également présenter plus de détails sur les dépenses induites par la gestion des ressources humaines.
- ✓ Ces informations doivent désormais faire l'objet d'une publication.
- ✓ Enfin, la présentation de ce rapport par l'exécutif doit donner lieu à débat, dont il sera pris acte par une délibération spécifique.

Le ROB doit contenir les informations prévues par la loi, être transmis au préfet mais aussi faire l'objet d'une publication. Le ROB est acté par une délibération spécifique (qui ne donne pas lieu à un vote), elle-même transmise au représentant de l'Etat.

Le ROB constitue une opportunité de présenter les orientations de l'année à venir et de rappeler la ligne de conduite et les objectifs de long terme de la collectivité. Le débat d'orientation budgétaire donne également aux élus la possibilité de s'exprimer sur la stratégie financière de leur collectivité.

Le présent document, remis à chaque élu, permet, dans une totale transparence et dans les meilleures conditions, de préparer le vote du budget primitif.

L'article 13 de la loi n° 2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022 vient modifier les règles concernant le débat d'orientation budgétaire.

Ces nouvelles dispositions s'inscrivent dans la continuité de la contribution à l'effort de réduction de déficit public et de la maîtrise de la dépense publique. Ainsi, le II de l'article 13 de la loi dispose :

« A l'occasion du débat sur les orientations budgétaires, chaque collectivité territoriale ou groupement de collectivités territoriales présente ses objectifs concernant :

1 – L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement ;

2 – L'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette.

Ces éléments prennent en compte les budgets principaux et l'ensemble des budgets annexes. »

### 1. LE CONTEXTE ECONOMIQUE INTERNATIONAL

La croissance économique mondiale devrait se stabiliser autour de 3% en 2025 et 2026. Cette moyenne est répartie entre une croissance faible, +1,5%, pour les pays avancés alors que la prévision pour les pays émergents, tirés par la zone Asie, est de 4%. Cependant, ces perspectives sont toujours soumises aux tensions géopolitiques persistantes : évolution de la situation au Moyen-Orient, en Ukraine ou dans le Pacifique et à la guerre commerciale provoquée par les nouveaux droits de douanes imposés par les Etats-Unis.

## Projections de croissance des Perspectives de l'économie mondiale

(PIB réel, variation annuelle en pourcentage)	PROJECTIONS		
	2024	2025	2026
<b>Production mondiale</b>	<b>3,3</b>	<b>3,0</b>	<b>3,1</b>
<b>Pays avancés</b>	<b>1,8</b>	<b>1,5</b>	<b>1,6</b>
États-Unis	2,8	1,9	2,0
Zone euro	0,9	1,0	1,2
Allemagne	-0,2	0,1	0,9
France	1,1	0,6	1,0
Italie	0,7	0,5	0,8
Espagne	3,2	2,5	1,8
Japon	0,2	0,7	0,5
Royaume-Uni	1,1	1,2	1,4
Canada	1,6	1,6	1,9
Autres pays avancés	2,2	1,6	2,1
<b>Pays émergents et pays en développement</b>	<b>4,3</b>	<b>4,1</b>	<b>4,0</b>
Pays émergents et pays en développement d'Asie	5,3	5,1	4,7
Chine	5,0	4,8	4,2
Inde	6,5	6,4	6,4
Pays émergents et pays en développement d'Europe	3,5	1,8	2,2
Russie	4,3	0,9	1,0
Amérique latine et Caraïbes	2,4	2,2	2,4
Brésil	3,4	2,3	2,1
Mexique	1,4	0,2	1,4
Moyen-Orient et Asie centrale	2,4	3,4	3,5
Arabie saoudite	2,0	3,6	3,9
Afrique subsaharienne	4,0	4,0	4,3
Nigéria	3,4	3,4	3,2
Afrique du Sud	0,5	1,0	1,3
<b>Pour mémoire</b>			
Pays émergents et pays à revenu intermédiaire	4,3	4,0	3,9
Pays en développement à faible revenu	4,0	4,4	5,0

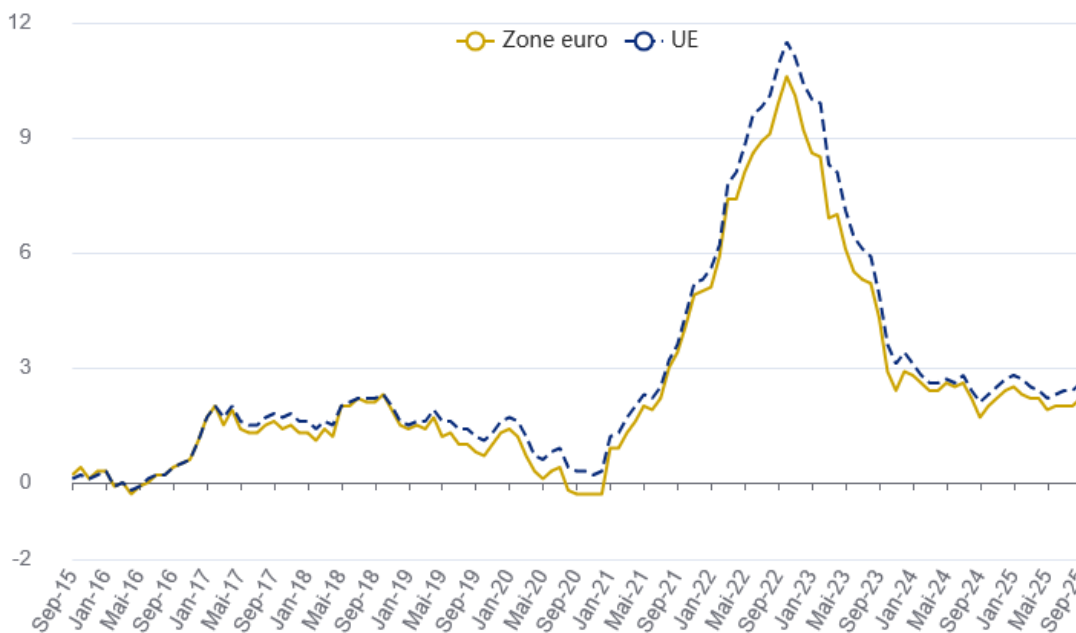
Source : FMI, *Mise à jour des Perspectives de l'économie mondiale*, juillet 2025.

Note : Pour l'Inde, les données et projections sont présentées par exercice budgétaire ; l'exercice 2024/2025 (qui commence en avril 2024) apparaît dans la colonne 2024. Les projections de croissance pour l'Inde sont de 6,7 % en 2025 et de 6,4 % en 2026 (années civiles).

Sur le plan économique, l'année 2025 aura été marquée par la saga des droits de douanes américains qui n'est d'ailleurs pas terminée. De nouvelles taxes sur les médicaments (100%) pour les pays théoriquement sans accord avec les Etats-Unis, les bus (10%), les camions (25%) ou les meubles (de 30 à 50%) ont été créées en octobre.

### a) Une inflation globale qui progresse légèrement mais avec des disparités selon les pays

Taux d'inflation annuels (%)



eurostat



Le taux d'inflation annuel de la zone euro s'est établi à 2,2% en septembre 2025, contre 2,0% en août. Un an auparavant, il était de 1,7%. Le taux d'inflation annuel de l'Union européenne s'est établi à 2,6% en septembre 2025, contre 2,4% en août. Un an auparavant, il était de 2,1%.

Les taux annuels les plus faibles ont été observés à Chypre (0,0%), en France (1,1%), en Italie et en Grèce (1,8%).

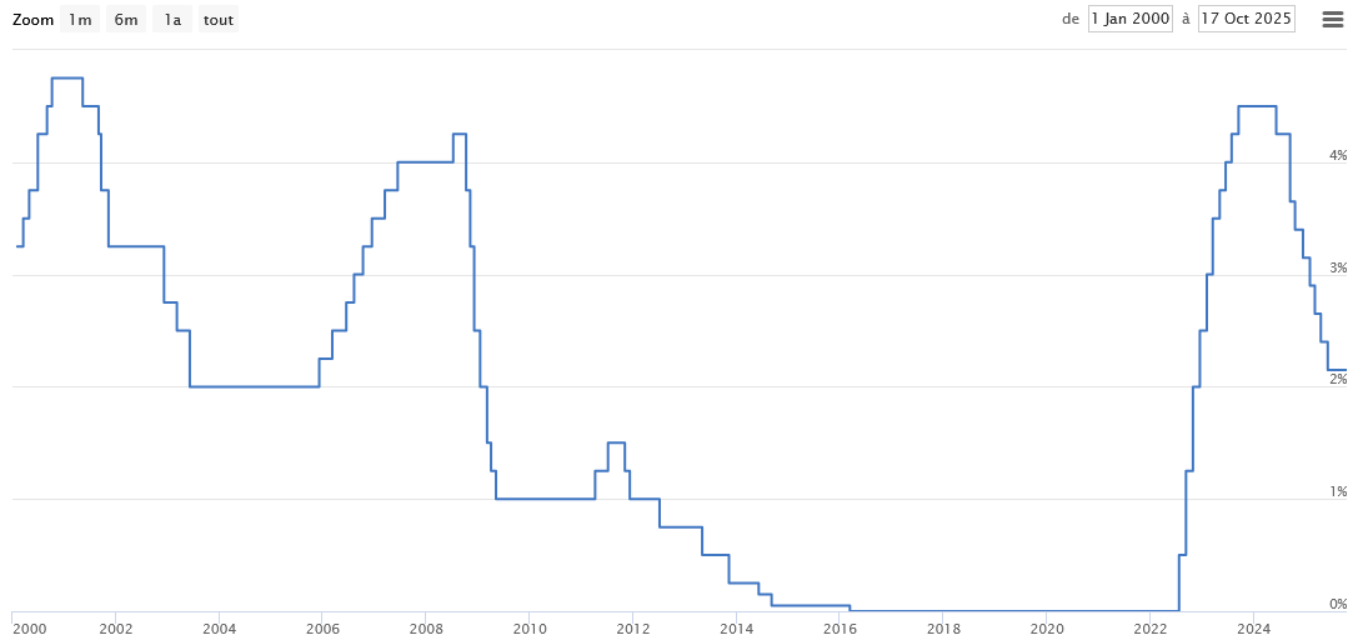
En septembre 2025 les plus fortes contributions au taux d'inflation annuel de la zone euro provenaient des services (+1,49 points de pourcentage, pp), suivis de l'alimentation, alcool & tabac (+0,58 pp), des biens industriels hors énergie (+0,20 pp) et de l'énergie (-0,03 pp)

Le taux utilisé est l'IPCH, (indice des prix à la consommation harmonisé), il fut conçu à des fins de comparaison internationale car chaque État disposait ou dispose encore d'un indice national (INSEE en France), dont la composition et le mode de calcul diffèrent d'un pays à l'autre.

Cet indice est utilisé pour la revalorisation de la base des valeurs locatives, principalement de la taxe foncière.

## b) Poursuite de la baisse des taux puis stabilisation

Afin de lutter contre l'inflation, depuis 2022, les banques centrales ont augmenté leurs taux, une première depuis 11 ans pour la Banque Centrale Européenne (BCE) et la crise de la dette souveraine. La réduction de l'inflation a permis à partir du 2<sup>nd</sup> semestre 2024 une diminution sensible des taux de certaines banques centrales, conduisant à une réduction du coût des crédits. Ce qui est positif pour le financement des investissements et peut relancer un secteur immobilier en grande difficulté.



Le graphique ci-dessus représente le principal taux directeur de la BCE. C'est le taux de refinancement minimum qui permet aux établissements bancaires de se refinancer auprès de la banque centrale lors des opérations hebdomadaires de refinancement organisées par la BCE. Après un maximum de 4,5% entre septembre 2023 et juin 2024, la baisse du taux s'est accélérée depuis la fin du 1<sup>er</sup> semestre 2024, le taux de refinancement est de 2,15 % au 17 octobre après 4 baisses en 2025.

Après avoir reflué depuis 3 ans, l'inflation dans la zone euro a progressé en septembre, ce qui devrait avoir pour conséquence un maintien des taux d'intérêt de la Banque centrale européenne (BCE) à leur niveau actuel pendant un certain temps.

Dans une situation de taux faibles, les banques peuvent se refinancer à des coûts avantageux et ainsi proposer des crédits à des taux bas ce qui stimule l'économie par abondance de liquidités. Une situation de taux élevés a l'effet contraire et est utilisée généralement pour ralentir une activité économique en surchauffe ou contrer l'inflation.

## 2. LE CONTEXTE NATIONAL

### a) Prospectives

Selon les prévisions révisées de la Banque de France, la croissance serait de 0,7% en 2025 et 0,9% en 2026 contre 1,2% et 1,5% il y a un an. L'instabilité politique que connaît le pays et l'impact de l'augmentation des droits de douane par les Etats-Unis expliquent cette révision à la baisse.

En 2026, l'inflation IPCH serait de 1,3% et le taux de chômage quasi-stable à 7,6%

#### POINTS CLÉS DE LA PROJECTION FRANCE

	2024	2025	2026	2027
PIB réel	1,1	0,7	0,9	1,1
	0,0	0,1	- 0,1	- 0,1
IPCH	2,3	1,0	1,3	1,8
	0,0	0,0	- 0,1	0,0
IPCH hors énergie et alimentation	2,3	1,7	1,6	1,6
	0,0	- 0,2	- 0,1	0,0
Taux de chômage (BIT, France entière, % de la population active)	7,4	7,5	7,6	7,4
	0,0	- 0,1	- 0,1	0,0

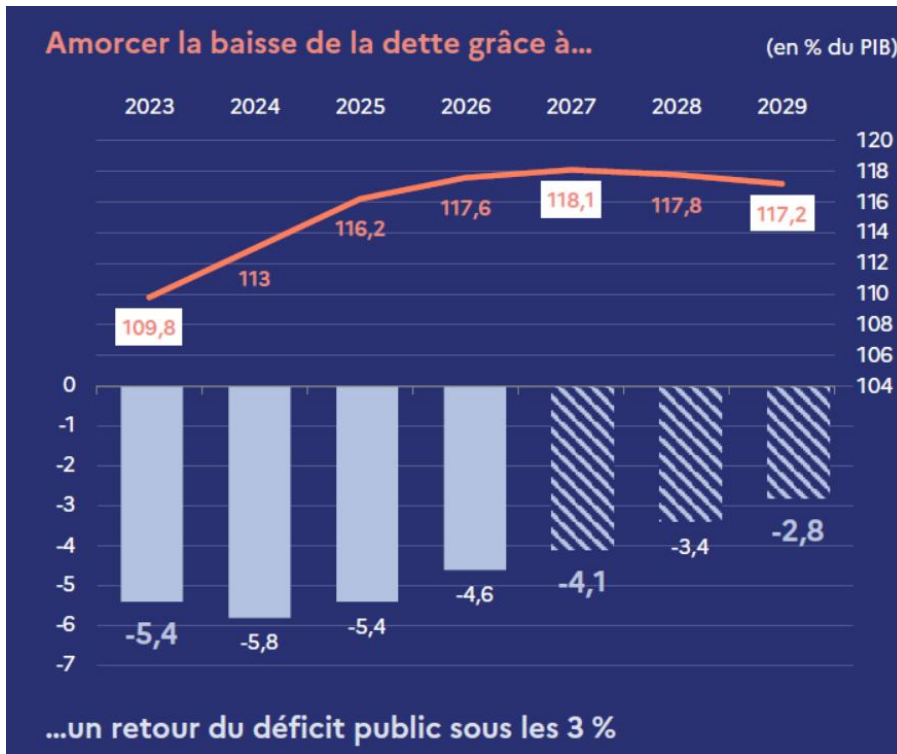
La France doit faire face à 2 problèmes majeurs, un déficit public qui continue de s'aggraver alors que 5 années se sont écoulées depuis la crise du Covid et un endettement toujours croissant dont la charge des intérêts avec la hausse des taux peut devenir en 2027 le premier poste de charges de l'Etat.

- **Décomposition de l'inflation par poste**

En 2025, l'inflation totale se situerait autour de 1% en moyenne annuelle. Cette inflation maîtrisée s'expliquerait essentiellement par une forte contribution négative de l'énergie, après la baisse des tarifs réglementés de vente de l'électricité et la forte baisse, plus récente, des prix du pétrole et du gaz. À l'inverse, les prix alimentaires contribueraient de manière croissante à l'inflation totale tout au long de l'année 2025, reflétant les hausses de prix récentes qui découlent des négociations commerciales entre producteurs et distributeurs, ainsi que les hausses passées de certaines matières premières (cacao, café) qui continueraient de se transmettre aux prix finaux. Hors énergie et alimentation, l'inflation serait essentiellement soutenue par la contribution des services (hausses récentes de prix dans les services de santé et les services récréatifs et sportifs).

En 2026, une remontée modérée de l'inflation totale est attendue, à 1,3 % en moyenne annuelle, portée par la hausse de la contribution de l'alimentation et une contribution de l'énergie moins négative.

- Evolution du déficit public en France

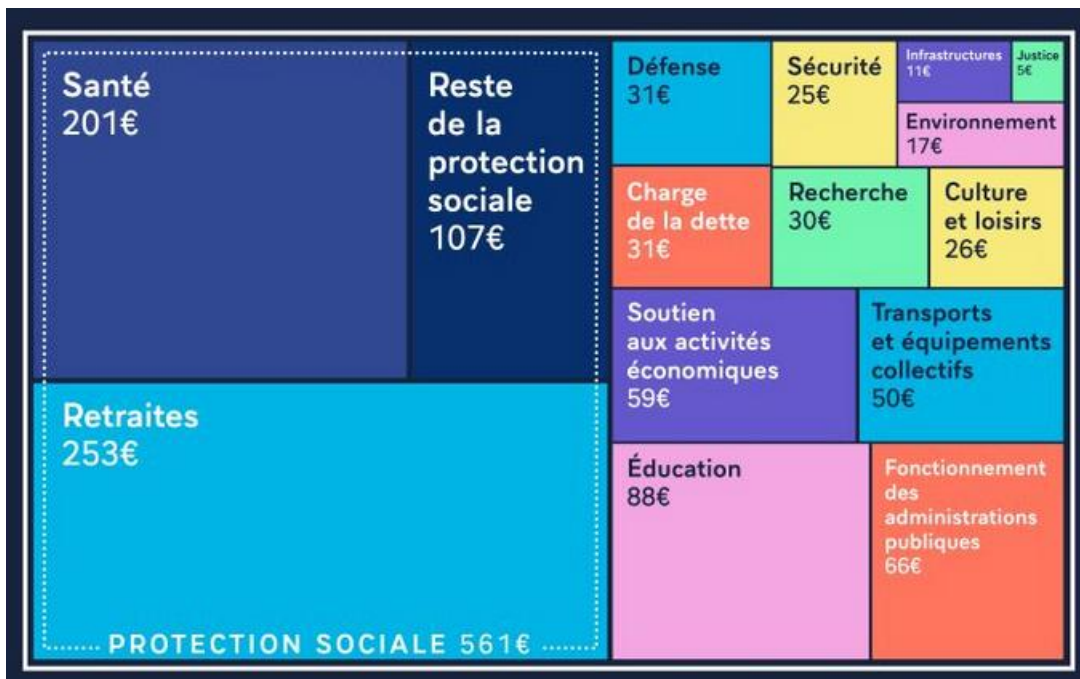


Un retour du déficit public sous la barre des 3% du PIB plus long que prévu.

Le programme de stabilité 2024-2027 prévoyait un taux de 2,7% en 2027 alors que nos voisins atteignaient pour la plupart cet objectif de moins de 3% avant 2025, quand ce n'était pas déjà effectif pour certains dès 2023.

Le dérapage du déficit en 2024 à 5,8% puis son maintien autour de 5,4% en 2025 a repoussé l'objectif initial d'un retour à 3% de 2027 à 2029.

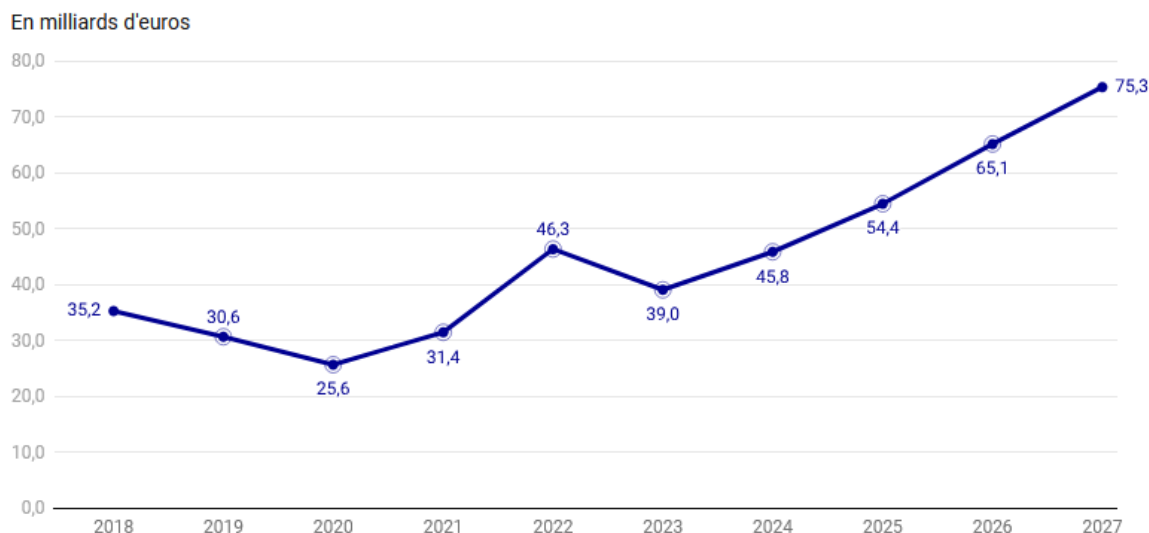
- Que financent 1 000 € de dépenses publiques (chiffres 2023)



- **L'endettement**

En 2026, il est prévu d'emprunter un montant record de 310 milliards.

### Évolution de la charge de la dette de l'État sur longue période



Estimation pour les années 2025, 2026 et 2027.

Graphique: Vie-publique.fr / DILA • Source: AFT (comptabilité générale) • Télécharger les données • Créé avec Datawrapper

Cette croissance continue de la dette associée à la fin des taux bas ou négatifs et à la dégradation de sa note, a pour conséquence un alourdissement de la charge de la dette. Entre 2020 et 2027, le montant des intérêts payés devrait tripler, passant de 25,6 milliards à 75,3 milliards et devenir le principal poste de dépenses de l'Etat.

En 2026 les 5 principaux crédits budgétaires, sont les suivantes : enseignement scolaire 64,5 milliards, intérêts de la dette 59,3 milliards, défense 57,1 milliards, recherche et enseignement supérieur 31,4 milliards, travail, emploi et administration des ministères sociaux 29,1 milliards (dont l'indemnisation du chômage, les programmes d'insertion, aides à l'apprentissage, aides à la création d'entreprises, financement des ARS etc.).

#### b) **Le projet de loi de finances 2026**

Le PLF 2026, compte tenu de la situation financière dégradée du pays, doit comporter des mesures permettant de ramener le déficit public à moins de 5% du PIB.

Le projet initial, avant amendements divers, prévoit un effort de 31 milliards dont une réduction des dépenses de l'Etat de 17 milliards et 14 milliards de recettes nouvelles

L'effort demandé aux collectivités est de 4,6 milliards (2,2 milliards en 2025).

Les principales mesures concernant les collectivités sont les suivantes :

- **La DGF**

**La dotation globale de fonctionnement 2026 serait gelée à son montant 2025 (27,4 milliards) à périmètre constant hors réforme de la DGF des régions.** Une DGF est créée pour les régions en remplacement de la fraction de TVA qui leur était dédiée depuis 2018.

- **Dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales (Dilico), 2 milliards**

La capacité contributive au Dilico prend en compte le potentiel financier et le revenu par habitant de chaque collectivité, le prélèvement ne peut excéder 2% des recettes réelles de fonctionnement. Son but est de contraindre les collectivités à réduire leurs dépenses de fonctionnement en mettant en réserve une partie des recettes fiscales.

Instauré en 2025 pour une année avec un prélèvement de 1 milliard remboursable à 90% en 3 ans et concernant 2 000 collectivités, **le Dilico 2 est étendu à environ 4 000 collectivités pour un prélèvement de 2 milliards, mais remboursable à 80% en 5 ans.**

Sa répartition est la suivante : 720 M€ pour les communes (250 M€ en 2025), 500 M€ pour les EPCI à fiscalité propre (250 M€ en 2025), 280 M€ pour les départements (220 M€ en 2025) et 500 M€ pour les régions (280 M€ en 2025).

- **FCTVA**

Le FCTVA s'élèverait à 7,8 milliards (+213 M€). Après une tentative ratée en 2025 de supprimer les dépenses de fonctionnement éligibles (entretien des bâtiments et voirie, informatique), le PLF 2026 propose à nouveau de ne consacrer le FCTVA qu'aux dépenses d'investissements.

- **Augmentation du taux employeur à la CNRACL 2<sup>ème</sup> année**

Le projet de loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS) pour 2025 prévoyait le relèvement de 3 points par an de 2025 à 2028 du taux de cotisation des employeurs territoriaux et hospitaliers à la Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales (CNRACL). Cette augmentation permettra d'amorcer le redressement de ce régime structurellement déficitaire. Une augmentation de 3 points des cotisations patronales représenterait une charge supplémentaire d'environ de 1 milliard d'euros par an évalué l'AMF.

- **Nouvelle diminution du fonds vert, de 1,15 milliard en 2025 à 650 millions**

La diminution de cette ressource se poursuit au PLF 2026, initialement doté de 2,5 milliards en 2024, puis objet d'un ajustement en 2025 sur la base des crédits demandés, le fonds verts 2026 est amputé de 500 M€ pour s'établir à 650 M€.

- **Fusion des dotations d'investissement DETR, DPV et DSIL au sein d'un Fonds d'Investissement pour les Territoires (FIT)**

Jusqu'alors réparties en trois enveloppes distinctes comprenant des conditions d'éligibilité différentes ces dotations (DSIL dotation de soutien à l'investissement local, DETR dotation d'équipement des territoires ruraux, DPV dotation politique de la ville) sont fusionnées au sein d'un nouvel instrument le FIT, ceci pour simplifier l'accès et l'instruction des dossiers. Désormais ce FIT est quasi-réservé aux collectivités rurales (au sens Insee) et aux collectivités urbaines en difficulté. L'attribution des fonds serait confiée au préfet de département, lequel s'appuierait sur une commission d'élus, qui, aujourd'hui, est compétente pour la seule DETR. Son montant s'élèverait à 1,6 milliard.

La baisse des dotations de soutien à l'investissement serait de 200 M€, 2026 étant une année électorale, l'Etat s'attend à une pause dans les investissements, donc à un niveau moindre de demandes de subvention.

- **Zones humides**

Le PLF 2026 supprime l'exonération de taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) en faveur des zones humides.

- **TGAP**

Le PLF 2026 introduit une nouvelle hausse de la TGAP. 2025 constituait le dernier palier depuis 2019 de l'augmentation de la TGAP relative au traitement des déchets. Concernant l'enfouissement, la TGAP est passée de 24 € en 2019 à 65 €/tonne, et de 15 € à 25 € pour les déchets incinérés (hors prise en compte d'éventuelles minoration dues à la production d'énergie ou de chaleur).

LE PLF 2026 prévoit une augmentation jusqu'à 105 €/tonne pour l'enfouissement et 45 €/tonne pour l'incinération. Toujours dans le but théorique d'améliorer le tri à la source et le taux de recyclage.

La moyenne des ordures ménagères résiduelles est de 249 kg par an et par habitant. Certaines collectivités appliquant la redevance incitative sont désormais autour de 130 kg et affiche un niveau de tri supérieur. Elles disposent d'une marge de manœuvre réduite pour limiter l'impact de la hausse TGAP en diminuant les OMR par rapport aux autres EPCI. On pénalise donc les collectivités pionnières dans l'application de l'incitatif, cette hausse devrait être individualisée en fonction des performances de chacun.

### **3. LE CONTEXTE DU SIARCE**

#### **a. Le périmètre**

La loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) a pour objet de clarifier les compétences des différents échelons territoriaux et de favoriser les mutualisations.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2017, le SIARCE est né de la fusion de cinq syndicats, conformément à l'arrêté inter-préfectoral n° 2016-PREF.DRCL/922 du 19 décembre 2016. Cette fusion a entraîné la création d'une nouvelle personne de droit public et la disparition des syndicats d'origine.

Le 25 août 2021 un arrêté inter préfectoral a validé l'adhésion au Siarce de communes parfois déjà représentées à travers leur EPCI mais cette fois à titre individuel pour le transfert d'une compétence communale et de nouvelles communes non encore présentes, dont par exemple 11 communes appartenant à la Communauté d'Agglomération de l'Etampois Sud-Essonne (CAESE) situées sur le bassin versant de l'Essonne pour la compétence Gémapi, 5 communes de la CC2V pour la compétence eaux pluviales ou encore Ollainville et Breuillet pour la compétence Mobilité propre.

Le **SIARCE** regroupe 80 communes réparties sur trois départements (Essonne, Loiret, Seine et Marne) et 9 communautés de communes ou d'agglomérations.

#### **b. Les objectifs financiers**

**En 2026**, le SIARCE devrait :

- Poursuivre son effort sur l'entretien de la rivière Essonne
- Maintenir à un niveau identique ses investissements pour les cours d'eau, l'assainissement et l'eau potable.
- Maitriser sa masse salariale, avec un montant budgété équivalent à celui de l'exercice précédent.
- Diminuer ses frais généraux.
- Poursuivre son désendettement.
- Développer une politique de recherches de recettes nouvelles à travers les subventions et la production d'énergie sur son territoire.

L'établissement des budgets du SIARCE pour l'exercice 2026 est prévu comme suit :

1. Budget général – M57
2. Budget assainissement SIARCE qui regroupe désormais les anciens budgets assainissement collectif, régie d'assainissement du Malesherbois et assainissement non collectif.
3. Budget eau potable SIARCE
4. Budget de la régie d'eau potable du Sud-Essonne

Le Siarce devra faire face à plusieurs difficultés.

- Baisse des subventions pour les projets d'assainissement et d'eau potable avec l'entrée en vigueur du XII<sup>ème</sup> programme de l'Agence de l'eau (2025-2030), où le financement du petit cycle de l'eau devient minoritaire par rapport à la Gémapi, la restauration des zones humides, la transition agricole et aux recettes transférées à l'Office Français de la Biodiversité. Pour l'AESN cela se traduit sur les 6 ans du plan par une baisse de 1,8 milliard à 1,6 milliard des aides aux infrastructures d'eau potable et assainissement.
- Le Conseil Départemental de l'Essonne par mesure d'économie, ne subventionnera pas, pour la troisième année consécutive, les projets relatifs aux compétences Gémapi, eau et assainissement.
- Une attention particulière doit être apportée lors des prochaines années à la baisse des volumes d'eau facturés. A titre d'exemple, la facture type de 120 m<sup>3</sup> utilisée depuis des années qui représente la consommation annuelle moyenne est désormais éloignée de la réalité. Sur le territoire du Siarce la tendance s'oriente vers une consommation annuelle comprise entre 100, parfois moins, et 105 m<sup>3</sup>/an.

## Les orientations financières du SIARCE en 2026

### 1 - L'AUTOFINANCEMENT

L'épargne de gestion mesure l'épargne dégagée dans la gestion courante hors frais financiers.

L'épargne brute intègre les frais financiers (intérêts des emprunts).

L'épargne nette est l'épargne disponible après déduction de la dette (intérêts et capital).

#### **1.1 Niveau des trois épargnes des exercices 2018 à 2024 et prévision 2025.**

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025 estim.
<b>Epargne de gestion</b>	9 174 590	10 247 418	10 235 652	11 829 983	12 015 409	11 359 964	15 470 174	14 080 861
<b>Epargne brute</b>	7 105 292	8 264 828	7 701 301	10 669 113	10 668 121	8 966 666	12 662 621	11 383 141
<b>Epargne nette</b>	-302 094	2 296 189	765 319	4 094 723	3 590 880	2 050 633	5 772 110	4 230 616
<b>Endettement au 31/12</b>	97 122 849	94 947 503	94 204 120	93 875 641	88 410 908	88 107 615	87 217 103	86 008 643
<b>Capacité de désendettement</b>	13,67	11,49	12,23	8,80	8,29	9,83	6,89	6,11

Les montants indiqués pour 2025 sont calculés au regard de la dernière situation comptable connue et seront modifiés en fonction des résultats définitifs constatés au vu des comptes administratifs correspondants, tant en dépenses qu'en recettes.

Le désendettement du Siarce s'est poursuivi en 2025 (-11,1 M€ depuis 2018) associé à une capacité d'autofinancement nette supérieure à 4 M€. La baisse attendue en 2025 du niveau des 3 épargnes provient de recettes moindres concernant la régie communale d'assainissement du Malesherbois. Cette dernière avait facturé exceptionnellement l'an passé les redevances 2023 et 2024 avant sa dissolution le 31/12/2024. Véolia assurant depuis le 01/01/2025 le recouvrement des redevances assainissement avec reversement semestriel au Siarce. (1,35 M€ perçu en 2024 contre 192 K€ en 2025 -1,16 M€). Un décalage de reversement de redevances assainissement de Cœur d'Essonne en raison d'une convention en cours de modification impact les recettes de - 400 K€.

Malgré ces événements exceptionnels, la capacité de désendettement du Siarce, à 6,11 ans poursuit sa baisse.

### 2 - LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

**Les projets de budgets 2026 traduisent la volonté de poursuivre la maîtrise de l'évolution des dépenses de fonctionnement en dépit d'un environnement défavorable (inflation en diminution mais la revalorisation des indices provoque un effet retard, baisse des taux plus limitée que prévue avec une légère reprise de l'inflation).**

L'analyse dès le 1<sup>er</sup> euro des dépenses de fonctionnement et l'identification de sources d'économies budgétaires ont été les guides d'une démarche systématique visant à revisiter chaque poste de dépenses en vue de ne proposer l'inscription au budget que de celles strictement indispensables au bon fonctionnement de nos services.

## **2-1 Les frais généraux**

En 2026, les dépenses de fonctionnement continueront à faire l'objet de recherche d'économies, en particulier pour améliorer notre autofinancement.

Concernant le **chapitre 11 du budget général 2025 qui représente les frais généraux** du Siarce, hors reversement des participations aux budgets annexes, les dépenses sont maîtrisées. Une baisse globale de 4,5% est attendue après 4% en 2025 et 8,51% en 2024.

Le poste **entretien rivière**, atteint 425 K€.

Devant le succès rencontré par les classes d'eau, le budget est maintenu à hauteur de 54 K€. Elles permettent de sensibiliser le jeune public à la problématique de l'eau, son origine, son utilisation raisonnée, sa pollution et la volatilité de sa disponibilité. Une seconde maquette animée illustrant le cycle de l'eau a été construite par les agents de la DICEMA.

La poursuite de la baisse des taux débutée il y a 2 ans permet d'alléger la charge d'intérêts (431 K€ contre 533 K€ en 2025, -19%).

Les autres charges de gestion courante regroupent les frais liés aux indemnités des élus, les cotisations et formations des élus, ainsi que les subventions octroyées à l'amicale du personnel et les droits d'utilisation de l'informatique en nuage.

## **2-2 La gestion des ressources humaines**

La gestion des ressources humaines continuera de s'exercer dans un cadre budgétaire très rigoureux malgré certaines augmentations de cotisations. Le budget est bien calibré en dépit des aléas, départs et durée du recrutement pour les remplacer ou pour répondre à une création de poste. Le taux de réalisation est supérieur à 90%

### **Evolution des effectifs :**

L'effectif pourvu au sein du SIARCE au 1er octobre 2025 s'établit à 60 agents (63 au 1<sup>er</sup> janvier).

La répartition par catégorie est la suivante :

- Agents de catégorie A : 25 %
- Agents de catégorie B : 30 %
- Agents de catégorie C : 40 %
- CDI de droit privé : 3%
- Agents bénéficiaires d'une allocation de retour à l'emploi : 2%

En juin 2025, une assistante à la direction des affaires domaniales et patrimoniales est partie à la retraite et n'a pas été remplacée.

Fin 2025 ou début 2026 devrait voir le départ à la retraite d'un garde rivières, dont le dossier est en cours d'instruction à la CNRACL.

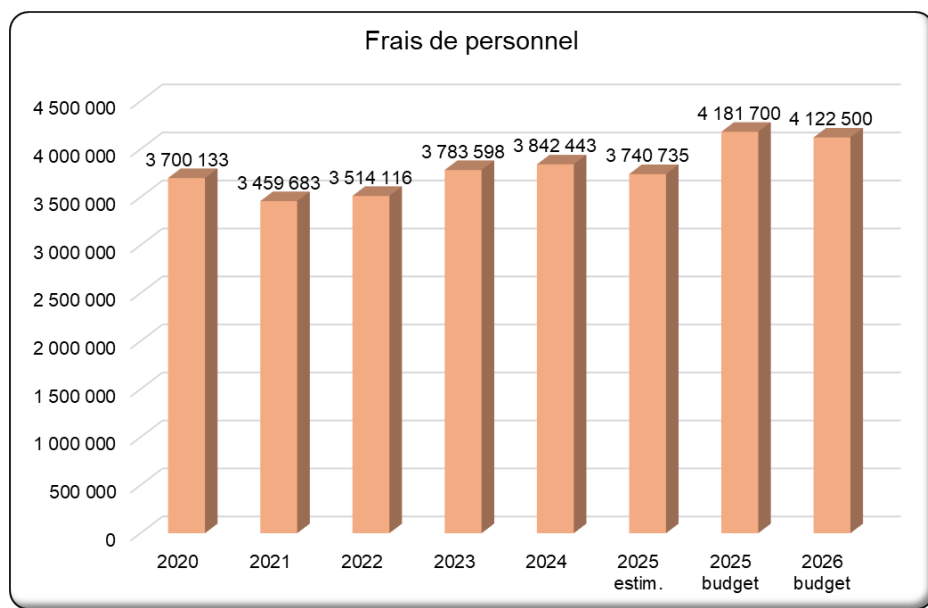
Conséquence des mouvements de personnel et de nouveaux besoins identifiés, 7 postes sont à pourvoir dont 2 créations :

- Un Assistant administratif du Petit cycle de l'eau.
- Un Chargé de la commande publique.
- Un Chargé de planification et de programmation eau, assainissement, énergie.
- Un Chargé de projets en lien avec les STEP, nouveau poste.
- Un Chargé des opérations groupées – contrôle conformité, nouveau poste.
- Un Directeur des Régies.
- Un Responsable Exploitation et adjoint au directeur.

Une fois tous les postes pourvus, l'effectif complet du SIARCE s'élèvera à 65 agents. Montant proche de l'effectif moyen constaté depuis 2017 (66 agents), date de la fusion des syndicats, avec un point bas en 2022 (58 agents).

## Evolution de la masse salariale

Le budget des frais de personnel pour l'exercice 2026 (4,12 M€) est légèrement inférieur à celui de 2025 (-59 K€). Cette diminution s'explique principalement par plusieurs départs non remplacés dont celui du poste de DGA et par la cessation du versement de l'allocation de retour à l'emploi à un ancien agent du SIARCE.



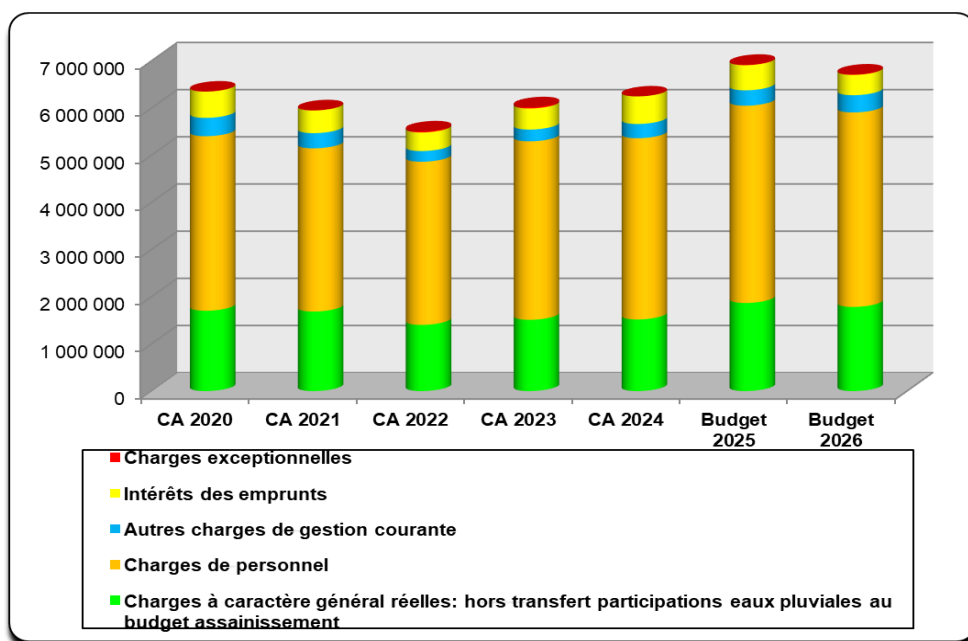
En 2026 est prévue une nouvelle augmentation des prélèvements obligatoires pour le personnel titulaire, avec la poursuite du relèvement de 3 points de la cotisation à la caisse de retraite des fonctionnaires territoriaux (CNRACL) afin d'en résorber le déficit. Cette augmentation annuelle de 3 points doit se poursuivre jusqu'en 2028.

Le budget 2026, fixé à 4,122 M€, est en légère diminution par rapport à 2025 (4,181M€).

## 2-3 Evolution des dépenses de fonctionnement

### **DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET GENERAL**

	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	Budget 2025	Budget 2026
Charges à caractère général réelles: hors transfert participations eaux pluviales au budget assainissement	1 702 715	1 685 981	1 402 274	1 510 348	1 517 976	1 867 850	1 783 950
Charges de personnel	3 700 133	3 459 683	3 459 683	3 783 598	3 842 443	4 181 700	4 122 500
Autres charges de gestion courante	388 882	321 901	226 696	249 350	301 769	326 000	365 540
Intérêts des emprunts	556 850	481 120	394 342	447 945	584 201	533 000	431 000
Charges exceptionnelles	1 723	4 438	23 037	26 310	972	8 900	8 900
<b>Total</b>	<b>6 350 303</b>	<b>5 953 122</b>	<b>5 506 032</b>	<b>6 017 552</b>	<b>6 247 361</b>	<b>6 917 450</b>	<b>6 711 890</b>



**DEPENSES REELLES D'EXPLOITATION DES BUDGETS ANNEXES  
(hors frais de structure)**

Les budgets annexes, assainissement et eau potable, regroupent principalement sur le chapitre des charges à caractère général l'entretien des réseaux, les contrôles de conformité, des études, les impôts et taxes.

Les chapitres autres charges de gestion courante et charges exceptionnelles comportent les admissions en non-valeur ou encore les subventions attribuées dans le cadre de la coopération décentralisée. A ces postes s'ajoute le paiement des intérêts de la dette. L'échéance en capital de l'annuité est comptabilisée en investissement.

**- Budget eau potable**

	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	Budget 2025	Budget 2026
Charges à caractère général hors remb frais généraux mutualisés au budget général	45 398	83 976	171 437	83 871	96 289	185 298	122 500
Autres charges de gestion courante	0	0	0	17 414	0	7 000	7 000
Intérêts des emprunts	195 579	177 987	193 457	288 927	267 731	236 500	169 000
<b>Total</b>	<b>240 978</b>	<b>261 962</b>	<b>364 894</b>	<b>390 212</b>	<b>364 020</b>	<b>428 798</b>	<b>298 500</b>

Le budget des charges à caractère général est orienté à la baisse (-62 K€), principalement par la diminution de 60 K€ du poste études.

La majeure partie des emprunts à taux révisable du budget eau potable est basée sur le taux du livret A, dont le taux plafonné à 3% depuis la crise a été révisé à 2,4% en février 2025 puis à 1,7% en août. Cette baisse, combinée à l'amortissement de l'encours, induit une diminution de 67 K€ des intérêts payés (-29%) par rapport à 2025.

**- Budget assainissement collectif**

	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	2 024	Budget 2025	Budget 2026
Charges à caractère général	1 443 404	1 230 275	1 869 609	3 432 127	4 002 510	5 008 150	5 234 175
Autres charges de gestion courante	0	0	0	12 322	0	22 500	15 000
Intérêts des emprunts	1 539 330	1 285 810	1 213 827	1 675 068	1 920 094	1 815 770	1 746 000
<b>Total</b>	<b>2 982 733</b>	<b>2 516 085</b>	<b>3 083 436</b>	<b>5 119 517</b>	<b>5 922 604</b>	<b>6 846 420</b>	<b>6 995 175</b>

La hausse des charges à caractère général (+ 226K) comprend principalement une augmentation du coût de traitement de la SPL de 200 K€.

La baisse des taux et l'amortissement des anciens prêts à taux élevé impactent positivement notre charge d'intérêts. Elle affiche une diminution de 68 K€.

**- Régie de Dépollution des Eaux Usées du Malesherbois**

	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	2 024	Budget 2025	Budget 2026
Charges à caractère général	274 612	277 248	251 530	314 601	204 279	532 300	564 500
Charges de personnel	97 834	110 000	116 152	91 302	43 420	350 000	149 000
Autres charges de gestion courante (admissions en non valeur)	0	6 000	3 620	2 013	20 889	20 000	6 500
Atténuation de produit (reversement AESN)	69 224	42 666	46 176	51 983	21 151	120 000	21 000
Intérêts des emprunts	31 587	30 500	28 714	27 130	24 355	24 000	22 000
Charges exceptionnelles, titres annulés	3 774	6 200	1 790	26 366	12 163	15 000	7 000
<b>Total</b>	<b>477 031</b>	<b>472 614</b>	<b>447 982</b>	<b>513 393</b>	<b>326 256</b>	<b>1 061 300</b>	<b>770 000</b>

La progression des charges à caractère général (+32 K€) est la conséquence de l'augmentation des postes maintenance et entretien de la Step et des installations du réseau. La fermeture le 31/12/2024 de la régie communale d'assainissement a mis fin au remboursement par le Siarce des frais du personnel mis à disposition par le Malesherbois. Le budget 2025 comportait le remboursement du solde des exercices antérieurs ainsi que les charges de l'année 2024. Le budget 2026 ne comprend plus que les frais du personnel Siarce.

Les redevances AESN sont reversées en N+1. La réduction des redevances à reverser à l'AESN, de 120 K€ en 2025 à 21 K€ en 2026, est la conséquence de la double facturation (exercices 2023 et 2024) effectuée en 2024 par la REDEUM qui a servi de base au reversement 2025 et du reversement en 2026 de la nouvelle redevance performance des systèmes d'épuration calculée sur l'unique reversement semestriel reçu de Véolia en 2025.

## - **Budget régie Eau Potable du Sud-Essonne**

	CA 2021	CA 2022	CA 2023	2 024	Budget 2025	Budget 2026
Charges à caractère général	129 581	664 725	734 599	1 595 793	1 914 630	1 901 830
Charges de personnel	20 000	20 000	44 104	76 000	174 369	174 369
Autres charges de gestion courante (admissions en non valeur)	0	9 282	7 369	14 103	11 000	11 000
Atténuation de produit reversements AESN redevances ass.	0	25 635	54 227	93 686	355 455	164 000
Intérêts des emprunts	6 700	53 370	56 689	84 429	72 000	50 000
Charges exceptionnelles annulations de titres	0	13 438	35 815	16 315	8 500	15 000
<b>Total</b>	<b>156 281</b>	<b>786 450</b>	<b>932 803</b>	<b>1 880 327</b>	<b>2 535 954</b>	<b>2 316 199</b>

Les charges à caractère général sont similaires à 2024. Elles sont principalement composées des achats d'eau (140 K€), du contrat de prestation de services Veolia (500 K€) et des reversements des redevances assainissement encaissées pour le compte du Siarce et des délégataires (1 M€).

Le reversement à l'AESN diminue en 2026, 2025 comprenait une régularisation de montants à payer concernant les exercices antérieurs.

82% de la dette de la régie EPSE est constituée d'un Aqua prêt Banque des Territoires indexé sur le Livret A. La baisse du taux du Livret A de 3% à 2,40% en février puis 1,7% en aout entraine une diminution des intérêts à payer (-22 K€ soit -30%).

### **3 - LES RECETTES**

#### **3-1 Les contributions budgétaires**

##### LE BUDGET GENERAL

Les participations des collectivités adhérentes contribuent non seulement aux investissements mais aussi au financement des dépenses de fonctionnement, au remboursement de la dette et aux amortissements.

Pour l'exercice 2026, le taux de réévaluation des participations est de 2 %. A ceci s'ajoute la prise en charge partielle, pour les compétences eaux pluviales et berges de Seine, d'importants travaux insuffisamment couverts par les participations.

Participations	2023	2024	2025	2026
Montants	4 988 193	5 522 094	5 820 661	6 170 976

##### LES BUDGETS ANNEXES

Les Schémas Directeurs d'Assainissement (SDA) et Schémas Directeurs d'Alimentation en Eau Potable (SDAEP), documents de programmation obligatoires à l'échelle de chaque bassin de collecte/épuration et de chaque Unité de Distribution d'eau potable identifient les programmes d'investissements à réaliser à court et moyen terme, afin de garantir la conformité des installations et réseaux de traitement d'eaux usées et la sécurité de la production, transport et distribution d'eau potable. L'existence des SDA et SDAEP est nécessaire pour l'Agence de l'eau et conditionne l'obtention de subventions et avances à taux zéro. La traduction budgétaire de ces investissements peut nécessiter un relèvement des taux de redevances et taxes. Le budget 2026 verra la dernière année du PPI 2024-2026.

Les investissements programmés l'an prochain atteignent 16,5 M€.

Afin de préserver l'autofinancement face à l'inflation et la capacité à investir du syndicat tout en limitant l'impact sur les usagers, les redevances, en 2026, progresseront de 2%.

Nota : les redevances assainissement depuis 2023 ne comprennent pas la redevance traitement du bassin Exona reversée à la SPL Confluence, ceci afin de permettre une comparaison avec les exercices précédents à périmètre financier équivalent. La redevance traitement levée par le Siarce correspond à l'ancienne redevance délégataire supprimée à la fin de la DSP Exona, la SPL assurant désormais le traitement qu'elle refacture mensuellement au Siarce. Le montant budgété pour financer le traitement opéré par la SPL en 2026 s'élève à 3,3 M€.

Les montants attendus des surtaxes et redevances sont les suivants :

	2022	2023	2024	Budget 2025	Budget 2026
Eau potable	2 770 245	2 760 761	3 280 230	2 772 417	2 731 789
Assainissement collectif	9 583 624	9 426 894	10 669 266	10 750 843	10 690 560
Le Malesherbois	577 387	690 517	1 351 048	320 000	698 161
Régie eau potable du Sud-Esson	455 505	598 969	543 003	824 349	841 552
<b>Total</b>	<b>13 386 762</b>	<b>13 477 141</b>	<b>15 843 547</b>	<b>14 667 609</b>	<b>14 962 061</b>

On note principalement pour 2026 :

- Une relative stabilisation des recettes à l'exception du Malesherbois.
- La poursuite de la baisse des volumes facturés par abonné. Les communes dont la population s'accroît en raison de l'urbanisation compensent cette diminution, principalement au nord du territoire du syndicat alors que la partie sud, plus rurale voit ses volumes se réduire sous l'effet de plus d'attention apportée à la consommation d'eau associée à un vieillissement et une baisse de la population. Ce phénomène a des répercussions sur nos recettes et sur l'équilibre à moyen terme des DSP.
- Une augmentation de la redevance assainissement du Malesherbois, en raison du début de la DSP eau potable en 2025 qui facture les redevances assainissement à la place de l'ancienne régie, le Siarce n'a perçu qu'un reversement relatif à la facturation du 1<sup>er</sup> semestre. En 2026 les 2 reversements concerneront le 2<sup>ème</sup> semestre et solde 2025 ainsi que le 1<sup>er</sup> semestre 2026.

#### 4 - L'EVOLUTION ET LA MAITRISE DE LA DETTE

##### 4-1 L'encours de la dette

La fusion de syndicats opérée au 1<sup>er</sup> janvier 2017, la reprise de projets et de la dette des syndicats fusionnés ont eu pour effet une augmentation significative de l'encours de dette du SIARCE. Malgré tout, entre fin 2018 et fin 2025, le Siarce aura réduit sa dette de **près de 11 M€** d'euros.

##### **Impact de la hausse des taux sur notre encours à taux révisable.**

Le tableau ci-dessous présente la répartition par type de taux, l'impact de la hausse des taux sur les intérêts entre 2022 et 2024 pour les emprunts à taux révisable ainsi que la prévision 2026.

Taux révisables	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026 est.
Encours moyen annuel	36 673 101	34 953 662	33 159 642	31 363 405	29 560 629	25 495 644	23 679 444
Capital remboursé sur la période	1 630 205	1 792 716	1 791 467	1 797 840	1 812 320	1 861 808	1 654 392
Intérêts payés sur la période	275 311	260 464	318 338	1 030 183	1 278 555	802 059	602 702
<b>Taux moyen annuel</b>	<b>0,75%</b>	<b>0,75%</b>	<b>0,96%</b>	<b>3,28%</b>	<b>4,33%</b>	<b>3,15%</b>	<b>2,55%</b>
Taux fixes	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026 est.
Encours moyen annuel	55 756 683	57 033 172	58 727 847	54 035 457	55 354 963	58 961 556	59 201 258
Capital remboursé sur la période	4 610 655	4 637 535	4 833 656	4 802 610	4 747 918	5 045 315	5 066 363
Intérêts payés sur la période	1 676 384	1 608 296	1 324 430	1 209 670	1 257 852	1 459 734	1 546 558
<b>Taux moyen annuel</b>	<b>3,01%</b>	<b>2,82%</b>	<b>2,26%</b>	<b>2,24%</b>	<b>2,27%</b>	<b>2,48%</b>	<b>2,61%</b>
Total	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026 est.
Encours moyen annuel	92 429 784	91 986 834	91 887 488	85 398 863	84 915 592	84 457 200	82 880 702
Capital remboursé sur la période	6 240 860	6 430 252	6 625 123	6 600 449	6 560 239	6 907 122	6 720 755
Intérêts payés sur la période	1 951 694	1 868 759	1 642 768	2 239 853	2 536 407	2 261 794	2 149 260
<b>Taux moyen annuel global</b>	<b>2,11%</b>	<b>2,03%</b>	<b>1,79%</b>	<b>2,62%</b>	<b>2,99%</b>	<b>2,68%</b>	<b>2,59%</b>

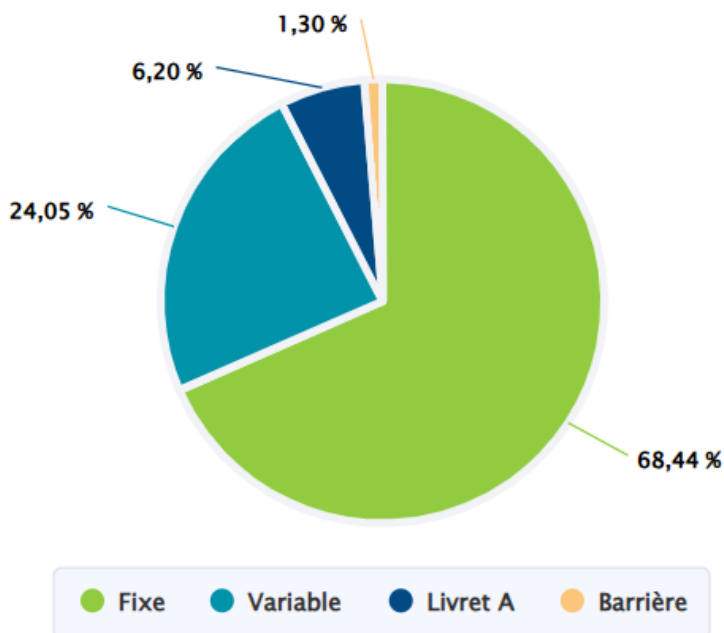
Source Finance Active

Sur l'encours à taux révisables (euribor, Livret A), le taux moyen annuel s'est envolé, passant de 0,75 % en 2020 à 4,33% en 2024, générant 1 M€ d'intérêts supplémentaires. Le repli des taux Euribor, la baisse du Livret A de 3% à 1,7% ont permis une diminution conséquente de la charge d'intérêts. En 2026 cette dernière est estimée à 603 K€, moitié moins qu'en 2024.

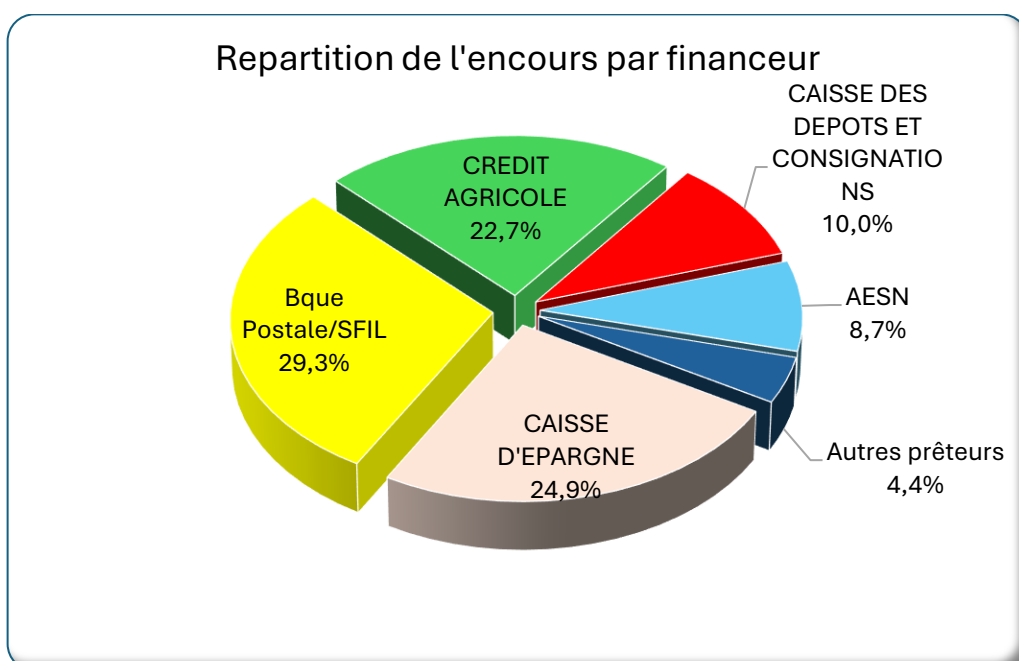
Les emprunts à taux fixe, en raison de l'amortissement des anciens prêts contractés à taux élevés et des nouveaux réalisés au moment où les taux étaient les plus bas, ont vu le taux moyen baisser puis se stabiliser autour de 2,25% avant d'entamer une remontée en 2025 et 2028 sous l'effet des derniers emprunts. Ce mouvement est la conséquence des emprunts contractés fin 2023 et fin 2024 respectivement au taux de 3,89% et 3,41% augmentant ainsi le taux moyen annuel.

L'amplitude de la baisse attendue sur les taux révisables permet d'envisager une réduction de la charge d'intérêts en 2026 de 112 K€.

La répartition de notre portefeuille au 31/12/2025 par type de taux est la suivante :



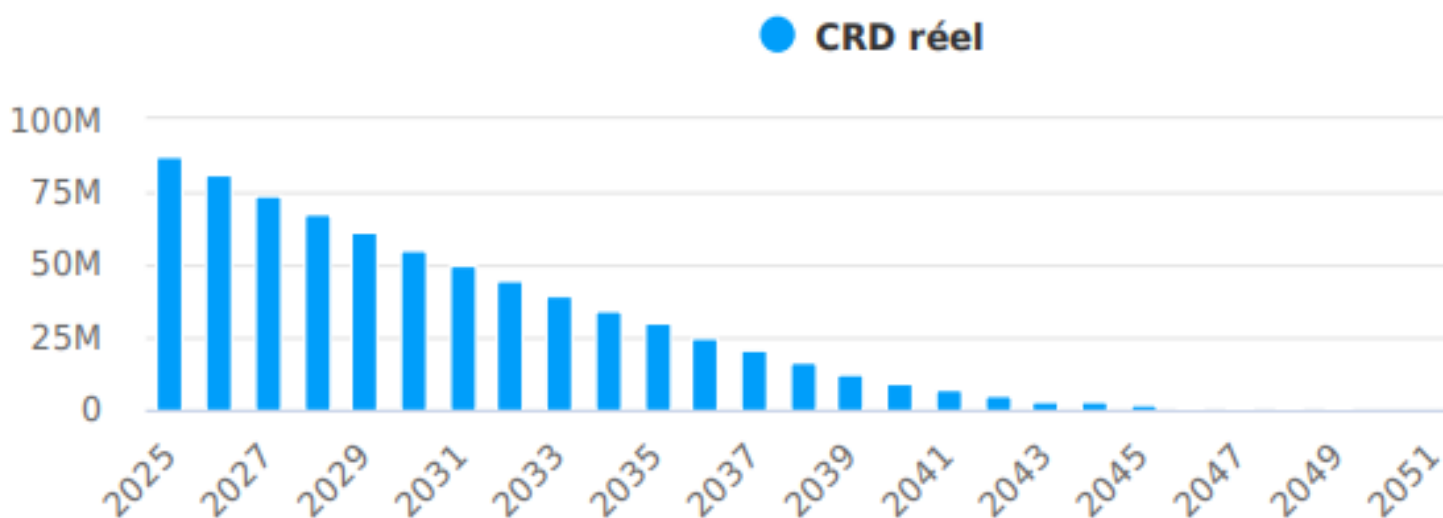
La dette du Siarce est **majoritairement composée de prêts à taux fixe** (68 %, contre 57% en 2021). Concernant les taux révisables, 24 % de l'encours est indexé sur l'Euribor et 6,20% sur le taux de rémunération du Livret A.



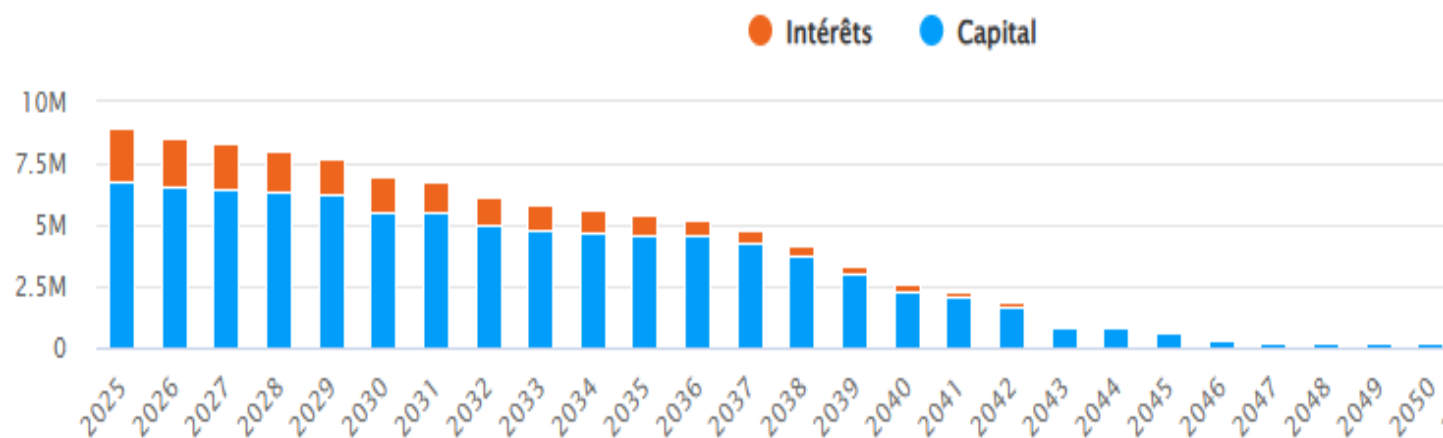
Nos principaux partenaires financiers sont la Banque Postale (29,3% de notre encours) la Caisse d'Epargne avec 24,9% et le Crédit Agricole qui détient 22,7% de notre portefeuille. A noter, l'AESN, via ses avances à taux zéro sur 15 ans, représente 8,7% du stock.

Le niveau de **risque est quasi inexistant au 31/12/2025** ; l'unique emprunt présentant un risque important (classé 6 en risque sous-jacent en raison du risque de change,) était un emprunt en Francs suisses échu en novembre.

## ECOULEMENT DE LA DETTE



## ANNUITES



L'amortissement des emprunts sur la période 2025-2028, hors nouveaux emprunts, s'élève en moyenne à 6,5 M€/an avant de décroître à partir de 2030 sous les 6 M€, à 5,6 M€.

Le Siarce, afin de poursuivre son désendettement, devra donc impérativement, dans les prochaines années, poursuivre son objectif annuel d'emprunt d'un montant inférieur à 6 millions.

### **5-1 Le Plan Pluriannuel d’Investissement**

En instaurant, lors du vote de son budget primitif pour 2015, un Programme Prévisionnel d’Investissements (PPI) destiné à fixer, sur une durée de 3 ans le type, le volume et le calendrier de réalisation de ses équipements et travaux de réseaux, le SIARCE s’est doté d’un outil de programmation et de gestion en Autorisations de Programme (AP) et en Crédits de Paiement (CP) permettant :

- Aux élus de disposer d’une visibilité sur l’effort budgétaire à moyen terme pour moderniser et développer le parc d’équipements et les réseaux du syndicat,
- Aux cadres et agents du SIARCE de disposer d’une « feuille de route » traçant les opérations dont ils ont à conduire la réalisation en tant que représentants du maître d’ouvrage,
- Aux partenaires financiers du SIARCE, au premier rang desquels l’Agence de l’Eau Seine-Normandie, de connaître le niveau de mobilisation de moyens budgétaires qu’ils auront à accompagner à moyen terme par leurs cofinancements (subventions et avances),
- Aux usagers du service public de l’eau potable, de l’assainissement, mais aussi aux usagers de la rivière Essonne, de savoir quels équipements et réseaux, quels aménagements de proximité seront accessibles par eux à leur domicile et dans l’environnement immédiat de leur lieu de résidence.

Le SIARCE a, par analogie avec le dispositif institué par le législateur (article 51 de la LOLF), structuré son PPI par « mission » : 5 missions y figurent entre lesquelles se répartissent les « programmes au sein desquels sont identifiées les autorisations de programme (AP) correspondant aux opérations d’investissement programmées.

Le Plan Pluriannuel d’Investissement 2024-2026 connaîtra en 2026 sa 3<sup>ème</sup> et dernière année.

S’agissant des dépenses d’investissement, la 4<sup>ème</sup> génération de ce plan totalise pour l’an prochain 16,5 M€ répartis comme suit :

- 9,9 M€ sur l’assainissement collectif Siarce
- 2,77 M€ sur les cours d’eau et la Gémapi
- 2,96 M€ sur le budget Eau potable
- 0,37 M€ sur la Régie d’eau potable du sud-Essonne
- 0,43 M€ sur la Régie de Dépollution des Eaux Usées du Malesherbois

### **5-2 Les projets d’investissement**

#### **5-2-1 Les cours d’eau**

La Direction des Cours d’eau et Milieux aquatiques consacrera l’année 2026 à la poursuite de la mise en œuvre de la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations :

- En stabilisant l’enveloppe budgétaire dédiée à l’entretien des cours d’eau à 425 K€.
- En poursuivant les engagements pris, accordant une place importante et prioritaire à la protection et la restauration des milieux aquatiques et humides.
- En déclinant la stratégie d’adaptation au changement climatique et la stratégie de préservation et de gestion des zones humides de la vallée de l’Essonne par le lancement de plans de gestion,
- En conduisant des études et des travaux sur les Berges de Seine, notamment, dans le cadre du programme d’actions de prévention des inondations Seine et Marne franciliennes, porté par l’EPTB Seine Grands Lacs, et dont le SIARCE est signataire

Voici les principales actions présentes au budget 2025 :

- Ouvrages hydrauliques : remplacement d’équipements et mise à jour du système de télétransmission des données à la suite de l’arrêt programmé des réseaux 2G et 3G (470 K€)
- Reprise de la restauration de la zone humide du cirque de l’Essonne (875 K€)
- Début de la restauration de systèmes d’endiguement de Maise (80 K€)

- Poursuite des travaux rus de Cerny et Montmirault (90 K€)
- Renaturation du ru de Misery (140 K€)
- Restauration de systèmes d'endiguement des berges de Seine à Corbeil-Essonnes (553 K€)
- Consolidation-Renaturation des berges de Seine à Saint Fargeau Ponthierry (114 K€)

### 5-2-2 L'amélioration de la qualité des eaux superficielles et la maîtrise des rejets

Les principales opérations inscrites au budget assainissement 2026 sont les suivantes :

- Station d'épuration **Exona** : Amélioration du système d'assainissement de la station Exona (1,5 M€).
- **Corbeil** : diverses rues selon programme de voirie, réseau de collecte (400 K€)
- **Corbeil** : Poste de Robinson (200 K€)
- **Corbeil** : rénovation des Tarterêts 1ere tranche (300 K€ en assainissement 300 K€ en EPU)
- **Corbeil** : boulevard Jules Vallès (250 K€)
- Divers travaux sur le **bassin de Baulne** (150 K€)
- **D'Huisson Longueville** : réhabilitation du poste rue du Cresson suite (300 K€)
- **Saint-Vrain** : Parc du château (400 K€)
- **Réseau de transport** secteur de Cheptainville (400 K€)
- **Step de Lardy** : renouvellement du dégrilleur (40 K€)
- **Janville** : rue de Goujon (120 K€)
- **Janville** : rue de la tour de Pocancy (120 K€)
- **Vayres** : rue de la Ruchère 3<sup>ème</sup> année (400 K€)
- **Boissy le Cutté** : nouvelle STEP 1<sup>ère</sup> tranche (850 K€)
- **Buno Bonnevaux** : rue J-C Brégé (150 K€)
- **Vert le Grand** : travaux ru de Misery suite SDA (75 K€)
- **Maise** : av. du Général de Gaulle (300 K€)
- **Mennecy EPU** : rue de la fontaine (450 K€)
- **Ballancourt EPU** : résorption des débordements secteur St Martin (1,2 M€)
- **Saint Vrain EPU** : rue Mortemart et St Caprais (80 K€)
- **Maise EPU** : rue de rivière (100 K€)
- **Corbeil EPU** : divers travaux (350 K€)

### 5-2-3- La préservation de la ressource en eau et la sécurisation de l'alimentation en eau potable

L'année 2026 pour la Direction Eau Potable sera marquée les opérations suivantes :

- Poursuite de **l'installation des compteurs** sur la ceinture desservant les communes de Cœur d'Essonne Agglomération (50 K€)
- **Boissy s/s St Yon** : rue Béchevret, (300 K€)
- **Saint Vrain** : Orme de la prévôté (400 K€)
- **Travaux** : sur les réservoirs du Siarce (400 K€)
- **La Ferté Alais** : suite travaux rue Curie (200 K€)
- **Ormoy-Echarcon-Mennecy** : sécurisation du réseau de transport (400 K€)
- **Champcueil** : rue Boulier, des étangs, mare au chêne, grand orme (300 K€)

### 5-2-4- La Régie de Dépollution des Eaux Usées du Malesherbois (REDEUM)

Dans l'attente des conclusions du schéma directeur conjoint eau potable et assainissement permettant d'identifier les opérations à mener en priorité, les principaux investissements prévus en 2025 sont les suivants :

- Travaux divers, réseau (120 K€)
- Renouvellement des équipements de la Step et de pompes (295 K€)

## **5-2-5- La Régie d'eau potable du Sud Essonne (EPSE)**

En 2026 les principales opérations sont :

- **Maisse** : allée des prunus (40 K€)
- **Gironville** : ferme de Ganevillier (80 K€)
- **Gironville** : sectorisation, débitmètres (40 K€)
- **Boutigny** by-pass du réservoir de Marchais (150 K€)